



Mission régionale d'autorité environnementale
Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie

Relevé de décisions de la séance du 11 octobre 2016

Président de la séance : Michèle Rousseau

Autres membres présents :

- Etienne Lefebvre
- Denise Lecocq
- Philippe Ducrocq

I. Décisions prises dans le cadre du cas par cas

Liste des dossiers non soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- PLU d'Avesnes les Aubert
- ZA d'Autreppes
- ZA de Clairefontaine
- ZA de Saint-Algis
- ZA de Wiege-Faty
- PLU de Fleury
- PLU de le Déluge
- ZA d'ESquéhéries

Liste des dossiers soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- ZA d'Assainissement d'Antilly

II. Avis sur un dossier soumis à évaluation environnementale

- Réglementation des boisements à Brunemberg, Lottinghen, Quesques, Saint Martin-Choquel, Veil-Moutiers
- PLU de Chantilly

Délibération sur un cadrage préalable formel

Néant

Désignation d'un coordonnateur de la MRAe pour un dossier non soumis à délibération collégiale

Néant

Le président de la séance